

Conseil du mois de janvier

AIDEZ-NOUS À MIEUX VOUS PROTÉGER

Dégagement des bornes incendie

Distance de dégagement et restrictions

- **Dégagement minimal** : Maintenez un rayon de dégagement d'au moins 1,5 mètre autour de la borne d'incendie.
- **Obstructions** : Il est interdit d'installer des objets qui pourraient bloquer l'accès ou cacher la borne incendie, tels que des clôtures, des haies, des buissons, des abris de voiture, des poubelles ou des boîtes aux lettres.
- **Neige** : Il est interdit de déposer de la neige autour de la borne. **Les citoyens sont encouragés à déneiger la borne incendie sur leur terrain pour assurer un accès rapide aux pompiers afin de mieux protéger votre quartier.**
- **Stationnement** : Il est interdit de stationner un véhicule à moins de 3 mètres d'une borne d'incendie.

Assurez-vous que les bornes incendie soient libres de tous types d'obstructions.



MERCI de prendre à cœur la sécurité de votre quartier

Cendres chaudes

Comment et à quel moment dispose-t-on de nos cendres?

Un mauvais entreposage des cendres chaudes peut causer un incendie et des [intoxications au monoxyde de carbone](#). Pour vous débarrasser de vos cendres de façon sécuritaire, vous devez :

- Vider régulièrement les cendres du foyer, jamais à l'aide d'un aspirateur, mais à l'aide d'une pelle de métal;
- Mettre les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique;
- Sortir le contenant métallique à l'extérieur, car les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone;
- Déposer votre contenant métallique sur une surface non combustible, à une distance d'au moins 1 m de tout objet combustible et bâtiment;
- Attendre au moins 7 jours avant de transvider les cendres du contenant métallique dans un autre contenant (poubelle, bac de matières organiques) et brasser les cendres pour vous assurer qu'elles sont parfaitement refroidies. Si vous le pouvez, conservez les cendres dehors durant tout l'hiver et jetez-les seulement au printemps.



Soyez vigilant.